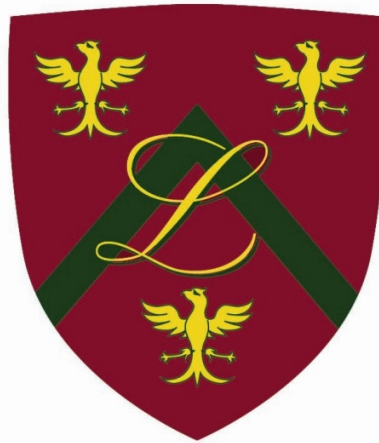


PLAQUETTE DE PRESENTATION
approuvée par le conseil d'administration du 15 mars 2011



CERCLE DE LORRAINE

Association sans but lucratif de droit belge
Place Poelaert 6 - 1000 Bruxelles
B.C.E. 0831.349.683

Emission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de maximum 5.000.000 EUR, portant intérêt au taux annuel de 8% brut, à échéance finale le 15 avril 2016 et représenté par 1000 Obligations de 5.000 EUR telles que décrites dans le Prospectus daté du 15/03/2011. Le capital est remboursé à concurrence de 25% (soit 1.250 EUR par Obligation) par année à compter d'avril 2013.

Période d'Offre : du 16 mars au 15 avril 2011, sous réserve de clôture anticipée ou de prolongation.

GO>NEXT

Conseil Financier de l'Emetteur

La présente plaquette de présentation est un résumé de l'Opération plus amplement décrite dans le Prospectus accessible à l'adresse internet suivante: <http://finance.cerclelorraine.be/>

Seul le texte en langue française repris dans le Prospectus dont question ci-dessus est engageant contractuellement pour l'Emetteur. Tout candidat souscripteur est invité à consulter le Prospectus complet avant toute décision quant à une éventuelle souscription au présent emprunt obligataire.

Le présent emprunt obligataire n'est pas soumis aux dispositions de la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur les marchés réglementés, et ce, en application de l'article 16 § 1.8° de ladite loi, du fait qu'il s'agit d'un instrument de placement émis par un organisme sans but lucratif offert en vue de se procurer des moyens nécessaires à la réalisation de sa finalité sociale.

1. Termes et conditions des Obligations

Emetteur	l'ASBL Cercle de Lorraine-Club van Lotharingen, association sans but lucratif de droit belge ayant son siège social Place Poelaert 6 - 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0831.349.683
Caractéristiques des Obligations	L'émission porte sur 1.000 obligations ordinaires, de même catégorie, représentatives d'une créance, émises par l'Emetteur (les « Obligations »), qui devront être souscrites et libérées chacune entièrement, d'une valeur nominale de 5.000 EUR (le « Prix de l'Offre »).
Montant	L'émission de l'emprunt obligataire vise à récolter un montant total maximum de 5.000.000 EUR.
Intérêt	Taux annuel brut de 8% sur le montant principal non remboursé, non racheté ou non annulé par l'Emetteur.
Durée	Les Obligations sont émises pour une durée de cinq ans, prenant cours le 15 avril 2011, et venant à échéance finale le 15 avril 2016.
Période d'Offre	A partir du 16 mars 2011 à 9 heures jusqu'au 15 avril 2011 à 24 heures. Les investisseurs pourront soit déposer leurs ordres de souscription au siège social de l'Emetteur, soit le transmettre à l'Emetteur par télécopie (02/373.51.61) ou par e-mail (obligations@cerclelorraine.be) à confirmer, dans les deux cas, par la transmission au siège social de l'Emetteur d'un bulletin de souscription signé en original.
Forme des obligations	Titres nominatifs avec inscription dans le registre des obligations nominatives.
Annulation / prolongation / réduction de l'Offre	Si le montant total maximum de 5.000.000 EUR devait ne pas être totalement souscrit à l'issue de la Période d'Offre, l'Emetteur se réserve le droit (i) d'annuler l'émission d'Obligations (ii) d'en étendre la période de souscription et/ou (iii) de réduire le montant total à lever.
Remboursement et remboursement anticipé	Les Obligations seront remboursées annuellement à concurrence de 25% de leur valeur nominale, soit 1.250 EUR par obligation, quatre années consécutives et pour la première fois le 15 avril 2013. Les Obligations pourront être remboursées, partiellement ou totalement, avant leur date de remboursement annuel et final, à leur valeur nominale résiduaire majorée des intérêts dus jusqu'à la date de ce remboursement anticipé.
Paiement, règlement et livraison des Obligations	Le Prix de l'Offre doit être intégralement payé en euros par les souscripteurs dans les huit jours du dépôt du bordereau de souscription au siège de l'Emetteur, et ce, au bénéfice du compte bancaire 132-5337145-52 (code IBAN BE64 1325 3371 4552 - code BIC : BNAGBEBB) de l'Emetteur ouvert auprès de la banque Delta Lloyd.

2. Contexte général

Historiquement, l'activité du Cercle de Lorraine et celle des Jardins d'Annevoie (un site touristique d'importance situé en bord de Meuse namuroise) étaient développées par une même entité juridique et sa filiale technique : l'ASBL Annevoie – Lorraine et la SPRL Fond'roy Exploitation.

Pour des raisons diverses, l'exploitation du site d'Annevoie s'avère aujourd'hui incompatible avec celle du Cercle. Aussi, après 11 années d'exploitation de ces deux activités au sein de structures communes, le conseil d'administration et le conseil de gérance de ces entités ont pris le 22 novembre dernier la décision, ratifiée par leurs assemblées générales respectives, de séparer ces deux activités, avec effet à cette date.

Deux structures nouvelles ont dès lors été constituées, pour la circonstance : une ASBL baptisée « Cercle de Lorraine » (ci-après « **l'Emetteur** ») ainsi qu'une S.A., indispensable filiale technique de l'ASBL, qui est elle aussi dénommée « Cercle de Lorraine ».

Ces deux entités ont racheté, à celles qui exploitaient précédemment le Cercle, les actifs relatifs à cette branche d'activité. Actifs corporels (matériel, mobilier, équipements,...) et incorporels (bail du nouveau siège place Poelaert après rénovation, les dénominations « Cercle de Lorraine » et « Club van Lotharingen », les sites internet,...). Le prix de cession de ces actifs (7.200.000 EUR) a été validé par le réviseur d'Entreprise Régis Cazin.

Outre le rachat de ces actifs, il convient de budgéter un million d'euros pour réaliser le solde du programme d'investissement lié au nouvel immeuble du Cercle de Lorraine (Fitness, bureaux, salles de restaurant complémentaires,...). Soit un budget total de 8.200.000 EUR.

Ces investissements seront partiellement financés (5.000.000 EUR) par l'émission de l'emprunt obligataire objet de la présente Plaquette de présentation. Ce schéma est inspiré de celui mis en place avec succès par le « Club international château Sainte Anne » lorsqu'il s'est agi pour lui de racheter, à l'Etat, l'immeuble dont il était locataire jusqu'en 1997.

Le solde du financement est d'ores et déjà assuré (voy. article 4.4 du Prospectus).

Dans l'hypothèse où la totalité du montant du présent emprunt obligataire ne serait pas souscrite, l'Emetteur et la S.A. Cercle de Lorraine pourraient faire appel à la capacité d'emprunt bancaire de l'ordre d'un million d'euros dont elles disposent conjointement ainsi que, complémentirement ou alternativement, de la possibilité de percevoir un montant d'un million d'euros du sous-traitant Horeca, la S.A. Restauration Nouvelle, moyennant une modification du contrat qui lie actuellement cette société à la S.A. Cercle de Lorraine (voir section 2.10.2.1. du Prospectus).

Nous vous invitons à parcourir le présent texte et à vous inscrire, par mail obligations@cerclorlaine.be en cas d'intérêt de votre part, à une des réunions d'informations programmées au Cercle à 18 H 30 les 21, 23, 29, 30 mars et 7 avril prochains.

Le présent exposé constitue un résumé de l'Opération telle que décrite dans le Prospectus qui contient, entres autres, une section « Les Facteurs de Risque ». Toute décision de souscription aux Obligations doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par le souscripteur.

Personne de contact :

Monsieur Stéphane Jourdain
ASBL Cercle de Lorraine
Place Poelaert, 6
1000 Bruxelles

Téléphone: +32 2.374.65.25 - Téléfax: +32 2.373.51.61

E-mail: jourdain@cerclorlaine.be - Site Internet: www.cerclorlaine.be

3. Historique

Douze années après le début de ses activités, le Cercle de Lorraine connaît une « seconde naissance » en ayant emménagé en août 2010 dans son nouveau siège en centre ville, plus vaste et surtout plus proche du centre d'activités de la majorité de ses membres.

Situé au cœur de la « city », l'Hôtel Merode (2.800 m² accessibles aux membres en lieu et place de 800 m² précédemment, à Uccle) a fait l'objet d'une luxueuse rénovation et de transformations importantes de manière à l'adapter aux besoins spécifiques des membres du Cercle de Lorraine.

Lors de la fondation du Cercle en 1998, 27 personnalités parmi les plus représentatives des milieux économiques, tant francophones que néerlandophones du pays, se sont regroupées en un « Comité d'honneur » pour mieux soutenir cette initiative. Organe informel et non impliqué dans la gestion du Cercle, ce comité est présidé depuis septembre 2010 par le Baron Luc Bertrand assisté dans cette tâche par deux vice-présidents : Michèle Sioen et Philippe Delusinne. Ils succèdent dans ces mêmes fonctions à respectivement Luc Willame, le Comte Jean-Pierre de Launoit et le Vicomte Mark Eyskens.

4. Composition du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'Emetteur au 15/03/2011.

Conseil d'administration :

Président : Baudouin Velge ;

Administrateur délégué : Stéphan Jourdain ;

Administrateurs :

- François Didisheim ;
- Sylvia Goldschmidt ;
- Michel de Laminne* ;
- Philippe de Montmort ;
- Dominique Moorkens ;
- Pierre Nothomb* ;
- Amélie d'Oultremont ;
- Jean-Paul van der Rest ;
- Caroline Wehrens ;
- Yves Zeegers-Jourdain* ;

*Egalement membres du comité d'audit et de rémunération de l'Emetteur

Assemblée générale :

Gaël Cruysmans ; Philippe de Halloy ; Alexandra, Diego, Emmanuel et Stéphan Jourdain, Michel de Laminne, Juan Le Clercq, Bertrand Mignot, Jean-Paul van der Rest, Cédric de Vaucleroy, Caroline Wehrens, Yves Zeegers-Jourdain.

Commissaire aux comptes: Xavier Doyen, réviseur d'entreprises au cabinet Mazars & Guérard.

5. Les axes de développement

En terme de développements, l'objectif du Cercle de Lorraine est bien évidemment d'accroître sa rentabilité même si, en l'occurrence s'agissant d'une ASBL, ses bénéficiaires devront être affectés (après remboursement de sa dette) non pas à la distribution de dividendes au profit d'actionnaires mais à sa finalité sociale.

Pour ce faire, le Cercle base sa stratégie de développement sur deux axes principaux, susceptibles d'accroître sa rentabilité annuelle d'environ 850.000 EUR, soit + 50%, à l'horizon de deux ans:

a. L'accroissement du nombre de membres :

Un membre (compte tenu du taux de renouvellement moyen des memberships de 90% ces 13 dernières années) a une « durée de vie » moyenne de 11 ans. Compte tenu du développement important du Cercle de Lorraine ces dernières années et des possibilités offertes dans le nouveau bâtiment, l'accent doit prioritairement être mis sur l'accroissement du nombre de membres.

De 1998 à 2008 inclus, le Cercle comptait (à 3% près) 1.000 membres en ordre de cotisation. Le crash bancaire de la fin 2008 a fait perdre au Cercle près de 15 % de membres lors de l'échéance de renouvellement de fin 2008 et l'échéance de fin 2009 lui en a fait perdre 6% de plus. Soit une perte de l'ordre de 20% en deux échéances. L'on parle ici de chiffres « nets » c'est-à-dire le résultat entre les membres perdus à l'échéance annuelle de renouvellement et ceux se présentant spontanément (et agréés) en cours d'année.

Lors du déménagement de 2010 vers la place Poelaert, un mailing a été adressé le 6 septembre à un certain nombre de prospects sélectionnés comme ayant un profil susceptible d'être intéressé par une adhésion au Cercle. Le résultat a été spectaculaire : 905 personnes ont adhéré au Cercle avant le 29 septembre, date d'inauguration de ses nouvelles installations, bénéficiant ainsi de l'exemption du droit d'entrée unique de 1.750 EUR.

Si l'objectif du Cercle est bien d'accroître le nombre de ses membres payants (1.710 à ce jour), cela ne se fera que dans le respect du profil du « membre type » défini par le conseil d'administration, dont le Comité de ballottage est une émanation et le garant du respect des critères définis. Il en va de la sauvegarde de l'identité du Cercle de Lorraine.

Compte tenu de la capacité d'accueil des installations actuelles, le conseil d'administration du Cercle a décidé ce 15 mars 2011 d'instaurer un « numerus clausus » du nombre de membres à 2.000 afin de pouvoir leur garantir un confort d'utilisation du site et un accès suffisant aux activités organisées à leur intention.

- ⇒ Cela laisse un potentiel de développement de l'ordre de 300 membres, soit une augmentation de la marge bénéficiaire de 410.000 EUR, charges relatives à cet accroissement déduites.
- ⇒ Ce montant n'a pas été pris en considération dans le chiffre d'affaires futur de l'émetteur.

b. Le parrainage

L'image du Cercle de Lorraine est excellente et son public est considéré comme une cible de premier choix par nombre de sociétés offrant des produits et services de luxe. Ainsi et par exemple, pendant les dernières années du Cercle à Uccle, le Cercle a bénéficié du soutien de Fortis private banking et de Audi.

À titre d'exemple, l'on citera les discussions actuellement en cours entre un importateur de voitures et la direction du Cercle de Lorraine portant sur une proposition de parrainage, prévoyant la décoration d'une salle à manger aux couleurs de ladite société et l'exclusivité à son profit de la présence publicitaire de son secteur dans les supports mensuel et annuel du Cercle. Budget annuel : 75.000 EUR.

Dans le même ordre d'idées, il est décidé que les différents espaces du Cercle (14 au total + le fitness) seraient parrainés, sur base de contrats de dix ans, par un certain nombre de firmes de renom dont le fil conducteur serait les racines belges et à qui une exclusivité sectorielle serait garantie.

Il convient, afin de préserver le standing des lieux, de faire parrainer ces espaces par des firmes plutôt que par des marques. Il s'agirait de décoration élégante, mettant en évidence l'image du sponsor par exemple par des gravures d'anciens sites de production, un buste du fondateur, etc, avec l'apposition d'une plaque de cuivre sobre, à l'entrée de l'espace concerné, reprenant l'identité et le blason du sponsor, le tout complété par une présence publicitaire au profit de ses produits dans les supports édités mensuellement et annuellement par le Cercle.

- ⇒ Le revenu estimé de ce type de parrainage a été chiffré pour l'instant à quelque 450.000 EUR sur base annuelle.
- ⇒ Ce montant n'a pas été pris en considération dans le calcul du chiffre d'affaires futur de l'Emetteur.

La grande stabilité du portefeuille de clientèle (les membres) du Cercle de Lorraine garantit la pérennité de sa rentabilité. Cela se traduit par une réelle valorisation de l'activité qui, si elle est logée aujourd'hui et depuis 13 ans dans une structure ASBL pourrait un jour, au besoin, être cédée à une société à capitaux.

La valeur patrimoniale de cette activité pourrait s'élever à un montant de l'ordre d'au minimum 15 millions d'euros, compte tenu de la grande stabilité de l'activité et donc de la récurrence de son résultat, dans l'hypothèse où les objectifs de développement objets du présent chapitre seraient atteints.

La valeur patrimoniale de cette activité garantit largement le remboursement des Obligations objet du présent prospectus.

6. Données chiffrées

6.1. Comptes prévisionnels consolidés, 2011-2016, de l'Emetteur et la S.A. Cercle de Lorraine

i. Tableau de trésorerie prévisionnel

TABEAU DE TRESORERIE	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cash-Flow Net	1.408.833	1.281.808	1.365.207	1.439.360	1.533.047	1.621.948
- Investissements	(8.233.044)	-	-	-	-	-
- Variation du Besoin en Fonds de Roulement	1.006.895	(150.245)	(316.052)	(152.445)	(149.160)	(142.646)
Free Cash Flow	(5.817.316)	1.131.563	1.049.155	1.286.915	1.383.887	1.479.302
Variation des Dettes long terme	7.000.519	(1.663.656)	(1.499.900)	(1.500.000)	(1.500.000)	(282.061)
Variation des Dettes court terme	-	1.250.000	-	-	-	(1.250.000)
Trésorerie en début de période	-	1.183.203	1.901.111	1.450.366	1.237.282	1.121.169
Variation de Trésorerie nette	1.183.203	717.908	(450.745)	(213.085)	(116.113)	(52.759)
Trésorerie en fin de période	1.183.203	1.901.111	1.450.366	1.237.282	1.121.169	1.068.409

ii. Comptes de résultats prévisionnels

COMPTE DE RESULTATS	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Revenus	5.774.262	5.851.745	5.932.463	5.981.541	6.051.791	6.117.693
Cotisations membres & droits d'entrées	2.564.554	2.566.437	2.581.631	2.563.874	2.565.953	2.564.721
Locations immeuble et events	256.000	331.600	336.000	340.488	345.066	349.735
Horeca, publicité et revenus divers	2.953.708	2.953.708	3.014.832	3.077.179	3.140.772	3.203.238
Charges						
Approvisionnements	2.080.000	2.080.000	2.121.600	2.164.032	2.207.313	2.251.459
Services et biens divers	1.191.671	1.169.881	1.193.279	1.217.144	1.241.487	1.266.317
Rémunérations	741.258	856.056	871.377	887.005	902.944	917.970
Autres charges d'exploitation						
Amortissements sur immobilisation incorporelles	130.500	130.500	130.500	130.500	130.500	130.500
Amortissements sur immobilisations corporelles	77.418	107.418	107.418	107.418	107.418	107.418
Résultat d'exploitation	1.553.415	1.507.890	1.508.289	1.475.442	1.462.129	1.444.030
Produits Financiers	-	-	-	-	-	-
Charges Financières	352.500	464.000	381.000	274.000	167.000	60.000
<i>dont charges d'intérêt de l'emprunt obligataire</i>	300.000	400.000	325.000	225.000	125.000	25.000
Résultat Courant	1.200.915	1.043.890	1.127.289	1.201.442	1.295.129	1.384.030
Résultat Exceptionnel	-	-	-	-	-	-
Résultat net consolidé de l'exercice *	1.200.915	1.043.890	1.127.289	1.201.442	1.295.129	1.384.030

*Aucun impôt sur le résultat n'est à provisionner, les ASBL n'y étant pas soumises.

iii. Bilans prévisionnels en fin d'exercice

ACTIF	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Immobilisations incorporelles	5.796.140	5.665.640	5.535.140	5.404.640	5.274.140	5.143.640
Immobilisations corporelles	2.228.216	2.120.798	2.013.380	1.905.962	1.798.544	1.691.126
Immobilisations financières	770	770	770	770	770	770
Total Immobilisés	8.025.126	7.787.208	7.549.290	7.311.372	7.073.454	6.835.536
Créances à plus d'un an	-	-	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-	-	-
Créances à un an au plus	350.837	357.837	364.977	372.260	379.688	387.265
<i>dont Membres & Clients</i>	350.000	357.000	364.140	371.423	378.851	386.428
<i>dont autres créances</i>	837	837	837	837	837	837
Trésorerie	1.183.203	1.901.111	1.450.366	1.237.282	1.121.169	1.068.409
Régularisation	18.840	18.840	18.840	18.840	18.840	18.840
Total Actif circulants	1.552.879	2.277.787	1.834.183	1.628.381	1.519.697	1.474.514
TOTAL ACTIF	9.578.005	10.064.995	9.383.473	8.939.753	8.593.150	8.310.050
PASSIF	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capitaux propres / fonds social	1.200.915	2.244.805	3.372.094	4.573.536	5.868.666	7.252.695
<i>Fonds Social / Capital</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Bénéfice reporté</i>	1.200.915	2.244.805	3.372.094	4.573.536	5.868.666	7.252.695
Provisions	-	-	-	-	-	-
Dettes à plus d'un an	7.000.519	5.336.863	3.836.964	2.336.964	836.964	554.902
<i>Emprunt Obligataire</i>	5.000.000	3.750.000	2.500.000	1.250.000	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Autres dettes (solde paiement des actifs du Cercle)</i>	163.656	-	-	-	-	-
<i>Autres dettes (AEI)</i>	1.836.863	1.586.863	1.336.964	1.086.964	836.964	554.902
Total Capitaux Permanents	8.201.434	7.581.668	7.209.058	6.910.500	6.705.629	7.807.598
Dettes à un an au plus	476.571	1.658.327	1.499.415	1.504.253	1.509.188	264.119
<i>Etablissements de crédit</i>	-	1.250.000	1.250.000	1.250.000	1.250.000	-
<i>Dettes commerciales</i>	173.333	173.333	176.800	180.336	183.943	187.622
<i>Dettes Fiscales Salariales Sociales</i>	61.772	71.338	72.615	73.917	75.245	76.497
<i>Autres dettes (solde paiement des actifs du Cercle)</i>	241.467	163.656	-	-	-	-
Régularisation	900.000	825.000	675.000	525.000	378.333	238.333
Total Passifs Circulants	1.376.571	2.483.327	2.174.415	2.029.253	1.887.521	502.452
TOTAL PASSIF	9.578.005	10.064.995	9.383.473	8.939.753	8.593.150	8.310.050

6.2. Commentaires pour une meilleure compréhension des chiffres des tableaux

La filiale « technique » de l'Emetteur, la S.A. Cercle de Lorraine, l'est à 99,8%. Il faut donc considérer, pour la lecture des tableaux objets du présent chapitre, une gestion commune de ces deux entités.

Les budgets, les plans de trésorerie ainsi que les bilans prévisionnels qui en découlent directement, tiennent compte du postulat suivant : Recettes et dépenses courantes (sur base des chiffres actuellement réalisés) indexées d'environ 2% annuellement selon le type de rubrique, sans modifications autres, mis à part le poste « locations immeuble et events » du compte de résultat qui intègre à partir de 2012 un revenu locatif relatif au deuxième étage, loué à une association d'avocats.

Les amortissements sont pratiqués selon les normes habituelles au sein de la S.A.. Au sein de l'ASBL qui a racheté les noms « Cercle de Lorraine » et « Club van Lotharingen » ainsi que le bail, l'on amortit ces actifs incorporels sur la durée résiduaire du bail, 33 ans et 10 mois. Soit un taux d'amortissement annuel de 3% pour ces actifs constituant en quelque sorte le « fonds de commerce » de l'Emetteur.

L'on ne tient pas compte dans ces tableaux du potentiel d'accroissement des membres (+300, soit + 15%) vraisemblablement graduellement d'ici fin 2012 (marge bénéficiaire potentielle supplémentaire : + 410.000 EUR).

Il n'est pas non plus tenu compte du potentiel de recettes complémentaires liées au parrainage qui dégagera une marge bénéficiaire additionnelle de l'ordre de 450.000 EUR, vraisemblablement graduellement d'ici fin 2012.

Si cet objectif qui peut paraître ambitieux est considéré réaliste par la direction du Cercle, qui connaît parfaitement son fonctionnement, c'est compte tenu des éléments développés à la section 2.8. du Prospectus qui explicitent les raisons de cette confiance.

L'on arriverait ainsi à un accroissement de 50% du résultat opérationnel.

L'activité du Cercle est saisonnière en ce qui concerne son chiffre d'affaire événementiel (facturé par la S.A. Cercle de Lorraine) et à la perception des cotisations (facturées par l'Emetteur). Ainsi, par exemple, en termes d'activités événementielles, les premiers mois de l'année sont faibles. L'Emetteur perçoit quant à lui une part importante des cotisations en décembre et janvier.

Il en va de même à propos de la trésorerie: les « pics » de trésorerie sont systématiques en fin d'exercice, ce qui laisse apparaître une somme disponible, à la fin de chaque exercice projeté, inutilement élevée. Un examen plus détaillé, mois par mois, laisse apparaître en revanche des creux de trésorerie qui limitent, certains mois, le montant disponible en trésorerie à 500.000 EUR, ce qui paraît être la réserve minimum, à placer prudemment (produits financiers non-budgétés).

Il est par ailleurs important qu'à tout moment le Cercle dispose de la trésorerie nécessaire au remboursement du prix qui lui a été payé en été 2010 pour les prestations horeca pendant 10 ans, par le sous-traitant horeca (650.000 EUR) s'il s'avérait que ce dernier venait à ne plus donner satisfaction. Il conviendrait alors de mettre un terme à son contrat, ce qui entraînerait le remboursement du solde non amorti de ladite somme.

6.3. Conclusions du rapport du réviseur d'entreprises Régis Cazin quant à la faculté pour l'Emetteur de respecter le budget.

« Nous sommes d'avis que les hypothèses et prévisions contenues dans ce document sont raisonnables » (budget 2011).

6.4. Annexe aux deux rapports du réviseur d'entreprises Régis Cazin

CERCLE DE LORRAINE – BUDGET 2011

	ASBL	SA	CUMUL
CHIFFRES D'AFFAIRES	2.600.554 €	3.173.708 €	5.774.262 €
Cotisations.CDL+droits d'entrée basé sur 1700 membres	2.564.554 €		2.564.554 €
Sous-locations bureau	36.000 €		36.000 €
Locations événementiel		220.000 €	220.000 €
Refacturation des frais liés à l'événementiel		158.048 €	158.048 €
Horeca (resto+événementiels+activités Cercle)		2.400.000 €	2.400.000 €
Refact.frais à Restauration Nouvelle		153.000 €	153.000 €
Concession Horeca (Vasco+Restauration Nouvelle)		75.000 €	75.000 €
Publicités annuaire		80.000 €	80.000 €
Publicités bulletin mensuel		77.660 €	77.660 €
Produits divers		10.000 €	10.000 €
CHARGES DIRECTES	- €	-2.446.300 €	-2.446.300 €
Achats Horeca à Restauration Nouvelle		-2.080.000 €	-2.080.000 €
Frais liés aux activités		-212.000 €	-212.000 €
Promotion – Tombola		-12.500 €	-12.500 €
Production Annuaire		-35.000 €	-35.000 €
Production bulletins mensuels		-82.800 €	-82.800 €
Commissions ventes esoaces publicitaires		-24.000 €	-24.000 €
FRAIS GENERAUX	-787.812 €	-778.817 €	-1.566.629 €
Rémunérations et charges sociales	-304.586 €	-311.472 €	-616.058 €
Frais de personnel divers		-5.200 €	-5.200 €
Mandats administrateur délégué + administrateur		-120.000 €	-120.000 €
Loyer Sogemad	-483.226 €		-483.226 €
Eau / gaz / électricité / mazout		-103.600 €	-103.600 €
Maintenance immeuble		-44.035 €	-44.035 €
Maintenance jardin		-5.250 €	-5.250 €
Abonnements – documentation		-4.930 €	-4.930 €
Fourniture de bureau / imprimés		-23.610 €	-23.610 €
Entretien matériel de bureau (photoc, fax, tél)		-5.250 €	-5.250 €
Locations matériel+sécurité		-6.240 €	-6.240 €
Maintenance site internet et programme		-8.820 €	-8.820 €
Téléphone / gsm / adsl / internet		-25.580 €	-25.580 €
Frais postaux		-13.590 €	-13.590 €
Honoraires avocats / publications		-15.200 €	-15.200 €
Secrétariat social et frais de gestion / comptabilité		-8.220 €	-8.220 €
Entretien voitures		-6.000 €	-6.000 €
Restaurants/ frais de représentation		-3.640 €	-3.640 €
Publicité		-21.840 €	-21.840 €
Carburant		-8.320 €	-8.320 €
Assurances		-13.500 €	-13.500 €
P.I. et Taxes / impôts patrimoine/amendes		-18.720 €	-18.720 €
Décoration		-5.800 €	-5.800 €
RESULTAT OPERATIONNEL	1.812.742 €	-51.409 €	1.761.333 €
CHARGES FINANCIERES	-352.500 €		-352.500 €
Cash Flow	1.460.242 €	-51.409 €	1.408.833 €
Amortissements	-130.500 €	-77.418 €	-207.918 €
Résultat avant impôts*	1.329.742 €	-128.827 €	1.200.915 €

23/02/2011

* Aucun impôt sur le résultat n'est à provisionner, les ASBL n'y étant pas soumises.